



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
28 juin 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme pour le Népal (2008-2010)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-4	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	5-8	2
III. Programme proposé.	9-18	3
IV. Gestion, suivi et évaluation	19-22	6
Annexe		
Couplage résultats-ressources pour le Népal (2008-2010)		7



I. Analyse de la situation

1. Le programme pour le Népal (2008-2010) s'inspire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et du Plan intérimaire pour le Népal (juillet 2007-juillet 2010). Il a été établi en consultation avec le Gouvernement, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies concernés et d'autres partenaires du développement, et a été validé lors d'une réunion de stratégie commune.

2. La signature, en novembre 2006 d'un accord de paix global entre le Gouvernement du Népal et le Parti communiste népalais (maoïste) a été un tournant historique qui a mis fin à 10 ans de guerre. La Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) créée par la résolution 1740 du Conseil de sécurité en date du 23 janvier 2007, est chargée d'appuyer le processus de paix en surveillant la gestion des armements et du personnel armé et l'application du cessez-le-feu, et en apportant un appui technique en vue de l'élection de l'assemblée constituante.

3. La cause première du conflit népalais tient à l'injustice d'un système juridique, économique et social qui prive de perspectives d'avenir une grande partie des femmes népalaises, les Dalits, les Janajatis, les Madhesi et les minorités religieuses. L'absence de services de base, l'incapacité de l'État à assurer la sécurité et la montée du chômage ont exacerbé le mécontentement des ruraux pauvres, notamment des jeunes, et ont fourni un terreau fertile qui a fait le lit du conflit. La crise madhesi illustre la nécessité urgente de redoubler d'efforts pour associer systématiquement le peuple au processus de consolidation de la paix. Il faut créer des mécanismes de partage de l'information, de consultation et de mobilisation et faire en sorte que les Népalais récoltent les dividendes de la paix, faute de quoi le conflit risque fort de se rallumer et de s'étendre, ce qui compromettrait l'ensemble du processus de paix.

4. Le rapport intérimaire 2005 sur les progrès réalisés par le Népal vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) indique que, si le pays va probablement atteindre quelques objectifs, il ne parviendra sans doute pas à réaliser l'instruction primaire universelle ni à enrayer ou ralentir la propagation du VIH. L'inégalité entre les sexes reste un obstacle majeur qui freine le développement. En fait, les bienfaits du développement profitent essentiellement aux femmes de la caste dominante et des groupes ethniques. Bien que l'incidence de la pauvreté soit passée de 42 % en 1995-1996 à 31 % en 2003-2004, l'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, a augmenté, passant de 34 à 41 %. Pour vaincre la pauvreté et atteindre les OMD, le Népal doit donc avant tout s'acheminer vers une croissance économique durable au bénéfice de tous. L'objectif de viabilité écologique peut être atteint moyennant un effort de transposition à plus grande échelle des initiatives concluantes; la focalisation sur la consolidation de la paix risque cependant de faire passer au second plan les questions environnementales à plus long terme. Les ressources naturelles demeurent soumises à des pressions extrêmes, et le pays est exposé à des risques de catastrophes naturelles qui peuvent compromettre son effort de développement.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

5. Le deuxième cadre de coopération avec le Népal (2002-2006), qui entendait contribuer aux objectifs nationaux de réduction de la pauvreté, s'articulait autour de quatre grands thèmes : politiques et programmes favorables aux pauvres,

gouvernance démocratique, environnement et ressources énergétiques et élimination des inégalités entre les hommes et les femmes. Compte tenu de la nécessité d'intégrer le paramètre conflit dans le CCP, le PNUD a entrepris en 2004 de recentrer plus nettement ses programmes sur l'atténuation des tensions et l'action en faveur des plus démunis, en s'appuyant essentiellement sur l'initiative locale.

6. Les évaluations et examens des résultats et des projets montrent que la souplesse et le repositionnement du PNUD ont permis d'obtenir des contributions pour le développement, malgré un contexte difficile. Le PNUD a su créer des capacités de formulation de mesures favorables aux pauvres, renforcer la mobilisation du Gouvernement en faveur des OMD et lancer le débat autour du rapport national 2004 du Népal sur le développement humain, qui avait pour thème l'émancipation économique et la réduction de la pauvreté. Les initiatives de mobilisation sociale ont aidé les pauvres à former des groupes d'entraide qui peuvent devenir autant de tremplins pour les interventions d'aujourd'hui et de demain. Avec le développement de la microentreprise, plus de 100 000 personnes se sont établies à leur compte, et les femmes des milieux défavorisés, les Dalits et les Janajatis ont eu de nouvelles perspectives économiques. Le PNUD a piloté avec succès des projets innovants en faveur du développement rural durable à dimension humaine, avec entre autres résultats notables l'électrification rurale et la promulgation d'une politique des ressources énergétiques en milieu rural. Il a également exécuté des projets au titre du Plan d'action pour la lutte contre le VIH/sida financé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Ministère britannique du développement international et, en 2006, il a atteint 17 des 19 objectifs relatifs aux principaux indicateurs établis par le Fonds mondial.

7. Malgré ce bon bilan, de nombreuses difficultés restent à surmonter. Ainsi, les examens ont montré que les projets de mobilisation sociale devaient privilégier davantage les zones isolées et être complétés par la création de moyens de subsistance répondant aux besoins des plus pauvres. Les articulations entre moyens de subsistance et environnements doivent être renforcées et les questions écologiques doivent encore mieux être prises en compte dans la planification du développement.

8. Il ressort de la coopération passée que l'un des axes du nouveau programme pour le Népal devrait être le renforcement des synergies entre les projets, sur les plans thématique et géographique. Il faudrait en particulier élaborer des schémas de suivi et évaluation intégrant les considérations d'équité hommes-femmes et d'intégration sociale, et formuler des stratégies de développement des capacités bien ciblées et fondées sur les besoins, assortis de plans de retrait méthodiques.

III. Programme proposé

9. Le programme de pays proposé, qui s'inspire du PNUAD 2008-2010 et du plan de développement national provisoire 2007-2010, est axé sur quatre domaines de résultats. Dans le contexte général de la consolidation de la paix, il cherche à donner aux autorités nationales et locales la capacité voulue pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et du conflit, promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration sociale, coordonner et exécuter efficacement les programmes de développement. Le PNUD concentrera ses efforts d'impact renforcé dans les zones

les plus éloignées, pauvres et/ou touchées par le conflit (régions centre et est et Terai) où ses interventions axées sur les droits s'adresseront aux groupes défavorisés et vulnérables. L'approche par zones permettra de renforcer les activités de relèvement. Les initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies seront recherchées, tout comme les projets conjoints de planification et de suivi du développement dans des districts choisis. Compte tenu du climat d'incertitude politique qui prévaut au Népal, le PNUD adoptera pour l'exécution de son programme une stratégie souple qui lui permettra de s'adapter et de répondre aux besoins émergents par un processus d'examen itératif mené en consultation avec la MINUNEP, le Gouvernement et les partenaires donateurs.

10. *Consolidation de la paix, relèvement et réinsertion.* Le programme concourra au premier résultat envisagé dans le PNUAD et sera exécuté dans le cadre stratégique commun de la MINUNEP et de l'équipe de pays des Nations Unies en faveur de la paix. Il aidera le Gouvernement à appliquer plus rigoureusement l'accord de paix global, qui prévoit l'élection d'une assemblée constituante, prélude à l'instauration d'une démocratie plus ouverte. Il contribuera à renforcer la capacité des délégués de l'assemblée constituante, des experts techniques et des organisations de la société civile de participer utilement à la rédaction de la nouvelle constitution. Il aidera également la commission électorale à organiser des élections libres et régulières, en collaboration avec la MINUNEP, et prolongera l'assistance temporaire fournie par la Mission pour l'élection de l'assemblée constituante.

11. Le programme appuiera en outre l'effort national de mise en place des institutions, des structures et des mécanismes propres à appuyer l'accord de paix global. Il concourra à l'élaboration d'un programme de relèvement et de réinsertion pour tous, piloté par le Gouvernement et en partenariat étroit avec le système des Nations Unies et les principaux donateurs. Il s'appuiera sur l'expérience du PNUD en matière de création de moyens de subsistance et de gouvernance locale pour concevoir des interventions ponctuelles qui permettront aux communautés exclues jusqu'alors de toucher les dividendes de la paix et de donner des possibilités d'emploi aux ex-combattants.

12. *Gouvernance transitoire.* Le programme appuiera le calendrier de décentralisation établi par le Gouvernement, et s'intéressera plus précisément aux mécanismes de prestation de services, du côté de l'offre et de la demande, afin surtout de répondre aux besoins des pauvres, des femmes et des exclus. Il tirera parti des acquis du programme précédent pour accroître la capacité du Gouvernement national et des autorités locales de mobiliser des ressources et de les gérer, d'organiser la planification participative, de proposer des services de base le plus largement possible et sur une base équitable. En partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le programme des Volontaires des Nations Unies, le FNUAP et d'autres organisations bilatérales et multilatérales, il approfondira la mobilisation sociale et la collaboration avec les organisations des communautés cibles pour faire en sorte qu'elles participent à la planification et à la gestion des services de base. Le PNUD appuiera l'extension des mécanismes de prestations de service en encourageant les partenariats public-privé. Pour renforcer les mécanismes de coordination de l'aide, il soutiendra l'harmonisation des aides et leur alignement sur les priorités et procédures nationales, conformément à la Déclaration de Paris. Le gouvernement nouvellement élu et les Fonds spéciaux des Nations Unies pour la paix serviront de points d'entrée pour renforcer la coordination de l'aide.

13. Le programme appuiera la mise en place de systèmes judiciaires réceptifs et accessibles de manière à promouvoir l'égalité des sexes, l'intégration sociale et la primauté du droit. Il explorera les possibilités d'activités communes avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en ce qui concerne les droits de l'homme, avec l'UNICEF s'agissant de la justice pour mineurs, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en matière de justice pénale. La capacité de la magistrature et du barreau népalais sera renforcée. Parmi les activités d'appui prévues figurent notamment la rédaction des nouveaux textes de loi et leur adoption dans le respect des obligations conventionnelles du Népal, de la constitution provisoire et des normes internationales des droits de l'homme. Les mécanismes alternatifs de règlement des litiges et les services d'aide juridictionnelle, notamment au bénéfice des femmes et des exclus, seront étendus. Les fonctions législatives et de contrôle du Parlement et des partis politiques seront renforcées. Le PNUD encouragera la participation des femmes à la vie politique et publique, et aidera la Commission nationale des droits de l'homme à mieux promouvoir et protéger les droits du citoyen.

14. Le PNUD mettra au point une série intégrée d'initiatives pour appuyer les stratégies de développement axées sur les OMD et alignées avec le plan provisoire. Ainsi, une action en faveur des OMD sera menée dans six districts avec la mise en place de services locaux efficaces et équitables. Le programme aidera la Commission nationale du plan à intégrer les considérations sexospécifiques et les OMD dans l'analyse des mesures à prendre et ses activités de programmation, de budgétisation et de suivi.

15. *Croissance pour tous et moyens de subsistance durables.* Le programme envisagera des approches par zones centrées sur les petites infrastructures et les techniques propres à améliorer les moyens de subsistance des pauvres, en particulier les jeunes et les groupes défavorisés. La promotion de la petite et microentreprise et l'expansion des services financiers en milieu rural seront des facteurs de création d'emploi.

16. Le PNUD renforcera la capacité nationale de coordination de la lutte contre le sida et élargira la participation des acteurs de la société civile et des personnes vivant avec le VIH/sida à l'élaboration et à l'exécution des programmes de lutte, tout en explorant un certain nombre de perspectives économiques. En coordination avec ONUSIDA, il s'emploiera à préconiser et préparer la création effective d'une instance nationale multisectorielle capable de planifier, coordonner et engager la lutte contre le fléau du VIH/sida au Népal.

17. *Énergie, environnement et gestion des catastrophes naturelles.* Le programme encouragera la prise en compte des questions environnementales et énergétiques dans la planification du développement national et local, en privilégiant notamment l'amélioration de la condition des femmes, l'intégration sociale, la remise en état de l'environnement après le conflit. Une politique générale de sauvegarde de la nature sera élaborée pour faciliter la gestion des forêts nationales, des zones protégées, des zones agricoles et des autres activités de développement. Des mécanismes appropriés de planification intégrée de la gestion de l'eau seront mis au point. La comptabilité verte sera introduite au niveau national, et des campagnes concertées de mobilisation et de sensibilisation seront lancées pour que l'adaptation au changement climatique fasse partie intégrante des plans nationaux.

18. Au niveau local, le programme soutiendra la création de groupes énergie et environnement au sein des comités de développement des districts, les aides

financières pour les énergies peu polluantes, la sauvegarde de l'environnement, les infrastructures écologiquement viables. L'accès des pauvres et des exclus aux énergies propres pour la cuisine et l'éclairage et l'approvisionnement énergétique des entreprises locales augmenteront. La réduction des risques de catastrophe naturelle figurera également dans le programme, qui renforcera la capacité des principaux ministères d'exécution et des organes locaux d'intégrer la gestion du risque de catastrophe naturelle et de prévoir des plans de planification préalable et de réaction rapide en cas de catastrophe.

IV. Gestion, suivi et évaluation

19. En sa qualité d'organe gouvernemental de coordination, le Ministère des finances présidera le conseil du programme de pays chargé de guider l'exécution des projets. Des liens intersectoriels seront noués à travers des groupes de travail. Les directives d'exécution seront révisées sur la base du principe de la gestion axée sur les résultats, de manière à favoriser la maîtrise nationale et la gestion transparente et responsable du programme. Le PNUD et le Gouvernement feront preuve de souplesse dans l'exécution des activités sensibles et critiques pour le processus de paix.

20. Le programme prévoit une collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans différents domaines (planification et activités communes, activités, suivi et évaluation des résultats prévus dans le PNUAD) et avec la MINUNEP, plus particulièrement pour la consolidation de la paix, le relèvement et la réinsertion. Le cadre de suivi et évaluation comprendra dans toute la mesure possible des données ventilées par sexe et par caste/appartenance ethnique. Les possibilités de partenariat avec la société civile et le secteur privé seront explorées, de même que la coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce, de l'énergie et de la gestion de l'environnement. Les meilleures pratiques seront partagées avec les autres bureaux de pays du PNUD dans le cadre des initiatives d'entraide, notamment dans le domaine de la consolidation de la paix et du relèvement.

21. L'exécution du programme du PNUD sera conforme aux directives des Nations Unies pour les instructions permanentes, conçues pour protéger les intérêts des populations touchées par le conflit et préserver la sécurité du personnel de l'ONU, des donateurs et des organisations non gouvernementales.

22. Le montant total des ressources requises pour le programme de pays est estimé à 94 millions de dollars. Un tiers sera prélevé sur les ressources ordinaires du PNUD, et le reste proviendra des fonds spéciaux des Nations Unies tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres partenaires donateurs.

Annexe

Couplage résultats-ressources pour le Népal (2008-2010)

Composante du programme	Résultats escomptés du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays (Données de base en italiques : absence de cibles)	Partenaires*	Ressources par objectif (milliers de dollars)*
Priorité ou objectif national : consolidation de la paix					
Objectif visé par le PNUAD : Consolidation de la paix : renforcement des institutions nationales, des processus et initiatives au service de la consolidation de la paix					
Consolidation de la paix, relèvement et réinsertion	1.1 Accès et participation accrue à l'élaboration de la constitution; tenue d'élections libres et régulières	1.1.1 Les délégués de l'assemblée constituante, les experts techniques et les représentants d'un large éventail d'organisations de la société civile sont mieux préparés à participer utilement à l'élaboration de la nouvelle constitution.	1.1.1a Nombre de délégués de l'assemblée constituante formés aux questions constitutionnelles <i>1.1.1a L'assemblée constituante n'est pas encore élue.</i>	<i>Gouvernement</i> : Ministère de la paix et de la reconstruction, commissions supérieures, Commission électorale, assemblée constituante <i>Autres</i> : Commission nationale des droits de l'homme, IDEA, Coalition nationale contre la discrimination raciale, Coalition pour l'assemblée constituante, BBC International, Fédération népalaise des nationalités autochtones	Ordinaires : 1 500 Autres : 3 500
		1.1.2 La Commission électorale dispose de capacités accrues pour organiser des élections libres et régulières.	1.1.2a Nombre d'asseurs et de scrutateurs (par bureau de vote) formés et certifiés selon le système BRIDGE <i>1.1.2a Non disponible</i>		
	1.2 Programmes, stratégies, politiques et système promouvant le relèvement après conflit	1.2.1 Les organes nationaux et locaux disposent des moyens et des mécanismes requis pour soutenir l'application du plan de paix global.	1.2.1 Formulation d'une stratégie de développement à l'usage du Ministère de la paix et de la reconstruction <i>1.2.1 La stratégie n'est pas encore établie.</i>	<i>Gouvernement</i> : Ministère de la paix et de la reconstruction, ministères sectoriels, commissions supérieures, Commission nationale des droits de l'homme, Commission nationale du Plan <i>Autres</i> : Fédération des chambres de commerce du Népal, Fédération népalaise des nationalités autochtones	Ordinaires : 2 700 Autres : 19 300
		1.2.2 Un programme national intégré piloté par le Gouvernement se met en place; il prévoit notamment la réinsertion des ex-combattants.	1.2.2a Pourcentage d'ex-combattants bénéficiant de cours de qualification et de formation professionnelles <i>1.2.2a Le programme n'a pas encore démarré.</i>		

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays (Données de base en italiques : absence de cibles)</i>	<i>Partenaires*</i>	<i>Ressources par objectif (milliers de dollars)*</i>
Priorités ou objectifs nationaux : bonne gouvernance					
Objectif visé par le PNUAD : Services de base de qualité : les exclus et les populations marginalisées sur le plan économiques ont plus largement accès à des services de base de qualité.					
Gouvernance transitoire	2.1 Des autorités nationales et locales mieux capables de gérer les ressources et de proposer des services équitables et ouverts à tous	<p>2.1.1 La Commission nationale du Plan parvient mieux à planifier, programmer, budgétiser et suivre des projets basés sur les OMD.</p> <p>2.1.2 Le Gouvernement a une meilleure capacité de gestion et de coordination des aides.</p> <p>2.1.3 Les administrations locales ont les capacités voulues pour mobiliser des ressources, nouer des partenariats dans le secteur privé et ouvrir largement le processus de planification, de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi.</p> <p>2.1.4 Les femmes et les exclus sont organisés, leurs capacités sont renforcées, et des mécanismes sont en place pour assurer leur participation à la planification et à la gestion du développement local.</p>	<p>2.1.1a Les analyses de la Commission nationale du Plan concernant les politiques et la phase préparatoire du programme tiennent compte des recherches du bureau d'études géologiques de l'Inde.</p> <p><i>2.1.1a À déterminer au moyen d'une évaluation des carences</i></p> <p>2.1.2a Une stratégie de gestion de l'aide conforme à la Déclaration de Paris a été définie et appliquée.</p> <p><i>2.1.2.a La Déclaration de Paris n'est que partiellement mise en pratique.</i></p> <p>2.1.3a Nombre de partenariats public-privé formés pour des prestations de services</p> <p><i>2.1.3a 20 en 2006</i></p> <p>2.1.3b Évaluation de la base des recettes publiques des administrations locales et pilotage des options d'amélioration</p> <p><i>2.1.3a/b Pas d'évaluation</i></p> <p>2.1.4a Pourcentage de femmes et de Dalits aux postes de responsabilité dans les organisations communautaires</p> <p><i>2.1.4a En 2006, 42 %/9 % des responsables du Programme décentralisé de gouvernance locale sont des femmes/ des Dalits.</i></p>	<p><i>Gouvernement</i> : Commission nationale du Plan, Ministère des finances, Ministère du développement local et ministères d'exécution, municipalités</p> <p><i>Autres</i> : Secteur privé, associations d'élus locaux, Ministère britannique du développement International; Norvège, FENU, UNICEF, FNUAP, Volontaires des Nations Unies</p>	<p>Ordinaires : 4 750</p> <p>Autres : 12 800</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays (Données de base en italiques : absence de cibles)</i>	<i>Partenaires*</i>	<i>Ressources par objectif (milliers de dollars)*</i>
	2.2 Des systèmes de justice efficaces et accessibles promouvant l'égalité des sexes, la cohésion sociale et l'état de droit, notamment les processus judiciaires formels et informels	2.2.1 L'accès à la justice est amélioré, notamment pour les femmes et les exclus, grâce au renforcement des systèmes et mécanismes de justice formels et informels.	2.2.1a Nombre d'affaires en souffrance <i>2.2.1a Cour suprême/cours d'appel/tribunaux d'instance : 14196/10723/32275</i>	<i>Gouvernement</i> : Ministère de l'intérieur, de la justice et des affaires parlementaires; Commission de réforme du droit, tribunaux <i>Autres</i> : Commission nationale des droits de l'homme, barreau népalais; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Ordinaires : 3 100 Autres : 6 400
		2.2.2 La Commission nationale des droits de l'homme est mieux à même de mener à bien son travail de surveillance, d'enquête, de collecte d'éléments de preuve et de signalement des violations des droits de l'homme.	2.2.2b Nombre d'affaires transmises au Gouvernement du Népal pour suite à donner <i>2.2.2b 54 affaires transmises en 2006</i>		
	2.3 Renforcement des fonctions de contrôle du Parlement et des partis politiques dans le cadre du processus de gouvernance transitoire	2.3.1 Le Parlement et les partis politiques ont une capacité accrue d'exercer leurs fonctions de contrôle et de législation.	2.3.1 Nombre de projets de lois examinés par les commissions parlementaires <i>2.3.1 Pas de réunion régulière et d'examen systématique des projets de loi</i>	<i>Gouvernement</i> : secrétariat du Parlement <i>Autres</i> : Partis politiques, associations de femmes, Ministère britannique du développement international, DANIDA	Ordinaires : 1 300 Autres : 1 400

Priorités ou objectifs nationaux : justice et intégration sociales : emplois décents et possibilités de revenus; développement des infrastructures, notamment rurales

Objectif visé par le PNUAD : Moyens de subsistance durables : expansion des moyens de subsistance durables d'ici à 2010, notamment pour les populations marginalisées vivant dans des zones touchées par le conflit

Croissance et moyens de subsistance durables pour tous	3.1 Meilleures possibilités d'emplois, de revenus et d'accès aux services financiers, notamment pour les jeunes, les exclus et les	3.1.1 Formulation de mesures et exécution de programmes visant à augmenter les possibilités d'emplois en milieu rural	3.1.1a Examen et adoption de politiques de marché et de microfinance pour le sous-secteur <i>3.1.1a Absence de politiques cohérentes</i>	<i>Gouvernement</i> : Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements; Banque Rastra du Népal	Ordinaires : 4 200 Autres : 8 000
--	--	---	---	---	--------------------------------------

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays (Données de base en italiques : absence de cibles)</i>	<i>Partenaires*</i>	<i>Ressources par objectif (milliers de dollars)*</i>
	personnes vivant avec le VIH/sida, en partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile	3.1.2 Dans un certain nombre de districts, les pauvres, les femmes, les exclus et les personnes vivant avec le VIH/sida ont un meilleur accès aux services financiers et aux possibilités de formation.	3.1.2 Nombre de femmes et de personnes défavorisées ayant accès aux services financiers <i>3.1.2 750 000 emprunteurs pauvres et économiquement faibles en 2005</i> 3.1.3 Nombre de personnes vivant avec le VIH/sida bénéficiant d'une formation pratique et ayant accès aux services financiers <i>3.1.3 56</i>	<i>Autres</i> : Fédération des chambres de commerce du Népal, association des microentreprises, institutions de microfinance; FENU	
	3.2 Renforcement de la capacité nationale de pilotage et de coordination de la lutte contre le sida	3.2.1 Les institutions nationales sont capables de planifier et de coordonner des mesures pour atténuer l'impact du VIH/sida sur les populations vulnérables.	3.2.1a Nombre de comités de district pour la lutte contre le sida faisant rapport chaque mois au Centre national de lutte contre le sida et les MST 3.2.1b Nombre de réunions du Conseil national de lutte contre le sida <i>3.2.1b Une fois par an. Quatre réunions à ce jour</i>	<i>Gouvernement</i> : Centre national de lutte contre le sida et les MST, Comité de district pour la lutte contre le sida <i>Autres</i> : Ministère britannique du développement international, ONUSIDA	Ordinaires : 380 Autres : 9 800

Priorités ou objectifs nationaux : développement économique

Objectif visé par le PNUAD : Moyens de subsistance durables : expansion des moyens de subsistance durables d'ici à 2010, notamment pour les populations marginalisées vivant dans des zones touchées par le conflit

Ressources énergétiques, environnement et gestion des effets des catastrophes	4.1 Intégration des paramètres de l'environnement et des ressources énergétiques à la planification du développement national et local, centrée plus particulièrement sur l'amélioration de la condition des femmes, l'intégration sociale, la remise en état de l'environnement après le conflit	4.1.1 Les pauvres, les femmes et les exclus ont plus largement accès aux services environnementaux et énergétiques.	4.1.1a Pourcentage de la population utilisant le bois comme principal combustible <i>4.1.1a 69.1 % (2004)</i> 4.1.1b Pourcentage de femmes et d'exclus bénéficiant des services environnementaux dans des zones tampons sélectionnées <i>4.1.1b À déterminer</i>	<i>Gouvernement</i> : Commission nationale du Plan, Ministère de l'environnement, des sciences et de la technologie, Ministère des finances, Ministère des forêts et de la conservation des sols, Ministère du développement local, Ministère de l'industrie, du commerce et des	Ordinaires : 3 650 Autres : 10 000
---	---	---	---	--	---

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays (Données de base en italiques : absence de cibles)</i>	<i>Partenaires*</i>	<i>Ressources par objectif (milliers de dollars)*</i>
		4.1.2 Les capacités nationales et locales de sauvegarde des paysages, de bonne gestion de l'eau et de comptabilité verte sont renforcées	4.1.2a Politique de sauvegarde des paysages, schéma de règlement des conflits autour de l'usage de l'eau, formulation et introduction d'un cadre de comptabilité verte <i>4.1.2a Aucune politique/cadre de ce type</i>	approvisionnement, Ministère de l'agriculture et des coopératives, Ministère du tourisme et de l'aviation civile, ICIMOD	
		4.1.3 Le souci d'adaptation au changement climatique est intégré aux plans nationaux de développement.	4.1.3a Formulation d'un plan national d'adaptation au changement climatique <i>4.1.3a Aucun plan n'a été formulé</i>	<i>Autres</i> : Union mondiale pour la nature, Institut international de gestion des ressources en eau, PNUE, FAO	
4.2 Réduction de l'impact des catastrophes naturelles sur les infrastructures et les moyens de subsistance urbains et ruraux	4.2.1 Les principaux ministères d'exécution, les autorités locales, la société civile et les communautés urbaines et rurales ont des capacités renforcées de planification et d'exécution des activités de gestion des risques de catastrophe, d'opérations de secours et de relèvement accéléré.	4.2.1a Élaboration d'un plan de préparation et de relèvement accéléré en cas de catastrophe, à l'usage des municipalités népalaises <i>4.2.1a Aucun plan n'a été élaboré.</i>	4.2.1b Nombre de modèles structurels d'atténuation des risques de catastrophe et de résistance au risque mis en place dans les districts sélectionnés <i>4.2.1b Aucun modèle n'est disponible dans le voisinage des sites vulnérables choisis.</i>	<i>Gouvernement</i> : ministères <i>Autres</i> : Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge, Comité international de la Croix-Rouge, OXFAM, CARE, Lutheran World Federation, ICIMOD, Société népalaise de la Croix-Rouge, National Society for Earthquake Technology, UE/ECHO, USAID, Ministère du développement international, AusAID, Gouvernement japonais/Agence japonaise de coopération internationale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OMS, UNICEF	Ordinaires : 400 <i>Autres</i> : 1 200
Montant total des ressources ordinaires : 21 980					
Montant total autres ressources : 72 400					

* Voir ci-joint liste des sigles et abréviations.

Sigles et abréviations

AusAID	Agence australienne pour le développement international
BRIDGE	Building Resources in Democracy, Governance and Elections
DANIDA	Agence danoise de développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICIMOD	Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes
IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
OMS	Organisation mondiale de la santé
PNUAD	Plan-cadre des Nations pour l'aide au développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UE/ECHO	Union européenne/Office humanitaire de la communauté européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development